

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REC

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la MOSELLE

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	8

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 janvier à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

28/12/2023

Présents : BECKER Cyrille, BERGER Delphine, TROSZCZYNSKI Céline, ZIPPEL Floriane, ERHARD André, BENOIT Pierre et URBAN Michel

Absents excusés : Mélanie BECKER

Nombre de Procuration : 1 – Mélanie BECKER à Florianne ZIPPEL

Secrétaire de séance : Cyrille BECKER

DCM 005/2024 Conventions de mise à disposition de personnel.

- Le Maire informe le conseil municipal de la convention existante entre la CCHCPP et le CDG 57 pour la mise à disposition de personnel contractuel.
- Le maire informe que si c'est le président de la CCHCPP qui signe cette convention, les communes doivent délibérer pour y avoir accès également. Vu vle départ de la secretaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour et décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Fait à RAVILLE, le 05/01/2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »

Le Maire,
Michel URBAN

Le secrétaire de séance
Cyrille BECKER